

Le label « qualité » des maisons de repos et des maisons de repos et de soins

En 2009, la Ministre Eliane TILLIEUX avait mis en place un label de qualité pour les maisons de repos et de soins en Wallonie. Ce label de qualité reposait sur le respect d'une Charte qualité répartie sur le respect de la personne, du bien-être et de l'accueil.

La députée Véronique DURENNE s'est récemment demandée si ce label existait toujours et combien de MR/MRS en bénéficiaient. Elle s'est interrogée sur le retour de l'efficacité de ce label, tant dans la place qu'il prend dans le choix des futurs résidents que dans la qualité de l'accueil offert.

Et elle s'est enfin inquiétée de la mise en ligne (internet) de ces MR/MRS labellisées.

Le Ministre Maxime PREVOT a répondu à la Députée en confirmant que c'est le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé qui prévoit ce type de label.

Il note toutefois que le processus de labellisation prévu s'écarte du cadre classique et reconnu de labellisation des produits et services tant au niveau national qu'international. Ce cadre classique prévoit des étapes qui doivent être respectées dans un ordre précis : appel à candidatures, dossier de candidatures, instruction du dossier, labellisation.

La démarche Wallonne, en ce qui concerne les maisons de repos et de soins, repose sur une étape unique : « tout établissement pour aînés qui adhère à la charte relative à la qualité telle qu'elle figure à l'annexe 118 reçoit un label de qualité ».

A ce jour, **aucune maison de repos** ne dispose du label qualité.

Et le Ministre d'ajouter qu'une démarche qualité est bien présente dans « nos » maisons de repos à travers le projet de vie de l'institution qui fait partie des normes pour l'agrément.

En conclusion, le Ministre a fait part de son intention de rouvrir le débat sur cette charte de qualité afin de l'adapter aux réalités actuelles.

Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&id_doc=68242&type=28
